

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 02148
Numéro SIREN : 507 716 371
Nom ou dénomination : EFFIGEN

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2019 sous le numéro de dépôt 6547

Greffe du Tribunal

Déposé au Greffe
le 15 AVR. 2019
sous le N° 6567
RCS N° 08B2108

SARL EFFIGEN

1 DOMAINE DE BEAUREGARD
44240 SUCE-SUR-ERDRE

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
au 31 août 2018

W | **LBA**
WALTER FRANCE

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global international

11 rue de la République - 44082 CARQUEFLOU Cedex - France
Téléphone : +33(0)2 41 85 28 30 - Fax : +33(0)2 40 29 19 08
E-mail : contact@walfra.fr
Site internet : www.lba.com/france/fr

SARL EFFIGEN
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Août 2018

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la société SARL EFFIGEN relatifs à l’exercice clos le 31 août 2018, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l’audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Carquefou, le 13 février 2019



Société LBA

Représentée par Philippe HUPÉ

Commissaire aux Comptes

Actif	Valeurs au 31/08/18			Valeurs au
	Val Brutes	Amort & dépréc	Val. Nettes	31/08/17
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 067.00	1 067.00		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	11 441.77	9 653.78	1 787.99	1 517.30
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	214.80		214.80	
Total de l'actif immobilisé (I)	12 723.57	10 720.78	2 002.79	1 517.30
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances Clients et Comptes rattachés (3)	67 828.55		67 828.55	55 717.70
Autres créances (3)	9 188.00		9 188.00	22 575.00
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	164 343.56		164 343.56	169 326.27
Charges constatées d'avance (3)	890.26		890.26	1 437.10
Total de l'actif circulant (II)	242 250.37		242 250.37	249 056.07
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total de l'actif (I + II + III + IV + V)	254 973.94	10 720.78	244 253.16	250 573.37

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Passif	Valeurs au 31/08/18	Valeurs au 31/08/17
Capitaux propres		
Capital (dont verse 10 870)	10 870	10 870
Primes d'émission, de fusion, d'apport	18 906	18 906
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 238	1 238
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 980	2 593
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		387
Situation nette	33 993	33 993
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	33 993	33 993
Autres fonds propres		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (I) Bis		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total des provisions (II)		
Dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	157 921	151 571
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6 497	17 273
Dettes fiscales et sociales	42 284	47 604
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	3 559	133
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (III)	210 260	216 580
Écarts de conversion passif (IV)		
Total du passif (I + II + III + IV)	244 253	250 573
(1) Dont à plus d'un an		
(1) Dont à moins d'un an	210 260	216 580
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

Compte de résultat	31/08/2018		31/08/2017
	Exportations	Total	Total
Produits d'exploitation			
Production vendue (biens et services)		466 968	376 062
Production immobilisée			
Autres produits		37	16
Total des produits d'exploitation		467 004	376 078
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		155 530	102 634
Impôts, taxes et versements assimilés		1 308	1 768
Salaires et traitements		309 596	231 334
Charges sociales		19 590	18 761
Dotations aux amortissements sur immobilisations		1 196	970
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		-20 217	20 217
Autres charges		1	6
Total des charges d'exploitation		467 005	375 691
Résultat d'exploitation			387
Différences positives de change			
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier			
Résultat courant			387
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles			
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices			
Total des produits		467 004	376 078
Total des charges		467 005	375 691
Bénéfice ou perte			387

S.A.R.L. EFFIGEN
Exercice clos le 31/08/2018

L'Annexe

Annexe aux comptes annuels

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018 dont le total est de 244 253 euros et, au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des comptes de produits est de 467 004 euros et dégageant un résultat de euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes ont été établis par le responsable de l'entité.

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Par ailleurs, seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

Faits caractéristiques de l'exercice

En date du 30/09/2015, les parts sociales de la SARL EFFIGEN détenues par l'EURL VIZEHO sont cédées à l'EURL HALMURIS CONSEIL.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/08/2018 ont été établis dans le respect des dispositions du Code de Commerce et du règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

Pour l'application de ces règlements, l'entreprise a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

Matériels et outillages	3 à 5 ans ans
Logiciels	1 an ans

Immobilisations financières

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel dans un sous-compte 64.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et la reconstitution du fonds de roulement (article 244 quater C du CGI).

Note sur le bilan actif

Immobilisations et amortissements

Immobilisations	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immob. fin ex.
Immobilisations incorporelles	1 067			1 067
Immobilisations corporelles	9 975	1 466		11 442
Immobilisations financières		215		215
Total	11 042	1 681		12 724

Amortissements	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 067			1 067
Immobilisations corporelles	8 458	1 196		9 654
Total	9 525	1 196		10 721

État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	215		215
De l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	67 829	67 829	
Autres créances	9 188	9 188	

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Total	

Note sur le bilan passif

Composition du capital social

Désignation	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital au début de l'exercice		
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital en fin d'exercice		

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

État des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Groupes et associés	157 921	157 921		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 497	6 497		
Dettes fiscales et sociales	42 284	42 284		
Dettes sur immobilisations et cptes rattachés				
Autres dettes	3 559	3 559		
Produits constatés d'avance				
Total	210 260	210 260		

Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	5 810
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	5 810

EFFIGEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 870 euros
Siège social : 1 Domaine de Beauregard
44240 SUCE SUR ERDRE
507 716 371 RCS NANTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2018

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 août 2018 s'élevant à (0,45) euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : (0,45) euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 2 980 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31.08.2017 : NEANT

Exercice clos le 31.08.2016 : 10 000 euros, soit 0,92 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 9 002 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 998 euros

Exercice clos le 31.08.2015 : 30 000 euros, soit 2,76 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 27 005 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 2 995 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 février 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



Marie DUROUCHOUX
Noël THIBAudeau
Bruno DIGOUT
Marc ANGLES
Jean-Marc PALMADE
Alan RODOLPH
Jordan GUEDIGUI

Experts comptables
Commissaires aux comptes

Valerie BAYO-GABRIEL
Responsable
département social
T. 0 821 230 249

5, boulevard Gabriel Guist'hau
44000 NANTES
T. 02 40 35 07 70
aanantes@auditeurs-associes.com

10, rue de Nesle
75006 PARIS
T. 01 40 25 99 30
aaparis@auditeurs-associes.com

113, route de Labège
31400 TOULOUSE
T. 05 62 71 48 00
aatoulouse@auditeurs-associes.com

10, chemin des Ménestrels
09100 PAMIER
T. 05 61 67 76 60
aapamiers@auditeurs-associes.com

6, Lotissement Dufournier
97300 CAYENNE
T. 05 94 35 27 34
aaguyane@auditeurs-associes.com

Département Social
10, avenue de l'Ariège
09000 FOIX
T. 0 821 230 349
aasocial@auditeurs-associes.com

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2Bis Quai François Mitterrand
Immeuble Rhuys
44262 Nantes cedex 2

Nantes, le 8 avril 2019

0345.63 €

Réf. : NAD/ACD

Objet : dépôt des comptes de la société EFFIGEN

Madame, Monsieur,

Aux fins de dépôt des comptes de la société EFFIGEN pour l'exercice clos le 31/08/2018, je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint :

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- La décision d'affectation du résultat,
- Un chèque d'un montant de 45,63 euros.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Anne-Caroline DE ROCHEFORT
Juriste

